

SYNDICAT INTERCOMMUNAL À VOCATION MULTIPLE "COMMUNAUTÉ DU BÉTHUNOIS"

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU MERCREDI 16 OCTOBRE 2024 À 19 h 00

Nombre de délégués : 136

Date de la convocation et
d'affichage : 10 octobre 2024

Présents à la séance : 85

L'an deux mille vingt quatre, le seize octobre à 19 h 00, le Comité Syndical de la "Communauté du Béthunois", s'est assemblé en Salle des fêtes, à AUCHEL, sous la présidence de Monsieur Pierre-Emmanuel GIBSON, Président du SIVOM de la Communauté du Béthunois, suivant convocation faite le 10 octobre 2024.

Étaient présents :

HENNEBELLE André (Allouagne), GOUILLART Pascale (Allouagne), LANVIN Patrick (Allouagne), BERRIER Philibert (Auchel), HOLVOET Marie-Pierre (Auchel), VIVIEN Michel (Auchel), DIERS Véronique (Auchel), DERAMAUX Martine (Auchel), DERLIQUE Martine (Auchel), CARRE Nicolas (Auchel), KUBIAK Brigitte (Auchel), PETIT Daniel (Auchel), DUCROCQ Marie-Rose (Auchel), BLANQUIN Alain (Auchel), BOULART Annie (Béthune), GIBSON Pierre-Emmanuel (Béthune), BARRE Bertrand (Béthune), ELAZOUZI Hakim (Béthune), IMBERT Jacqueline (Béthune), CORDONNIER Francis (Béthune), BERROYER Béatrice (Béthune), DOUALLE Christophe (Béthune), KWARTNIK Pierre (Béthune), GOTTRAND Catherine (Béthune), CAPELLE Virginie (Béthune), LEFEBVRE Nadine (Beuvry), FIGENWALD Arnaud (Beuvry), DUCHATEL Julien (Beuvry), BEAUVOIS Pierre (Beuvry), GOMES Adrien (Beuvry), HAROUAT Martine (Beuvry), MARKWITZ Xavier (Beuvry), MASSART Yvon (Chocques), TURBERT Sandra (Chocques), BEUGIN Francis (Chocques), GOLLIOT Jérôme (Drouvin-le-Marais), DECOURCELLE Catherine (Drouvin-le-Marais), MULLET Rosemonde (Ecquedecques), ALTIER Nathalie (Ecquedecques), MALBRANQUE Gérard (Essars), MASSARD Pascal (Essars), DOUVRY Jean-Marie (Festubert), QUENIART Damien (Festubert), OGIEZ Gérard (Fouquereuil), BILLET Guy (Fouquereuil), WYNNE Pierre (Fouquières-lez-Béthune), DELORY Bertrand (Gonnehem), DUPLOUY Pierre (Gonnehem), ROUSSEL Philippe (Gonnehem), BAUDRIN Christelle (Gosnay), CARAMIAUX Jean-Marie (Hersin-Coupigny), SAUVAGE Martine (Hersin-Coupigny), FONTAINE Laurent (Hersin-Coupigny),

LECOMPTE Monique (Hersin-Coupigny), POIRET Thérèse (Hersin-Coupigny), DISSAUX Frédéric (Labourse), PRUVOST Bernard (Labourse), COQUERELLE Alain (Labourse), DELANNOY Alain (Lapugny), GOFFART Jeannine (Lapugny), DAILLES Alain (Lapugny), DELANNOY Marie-Josèphe (Lozinghem), SEKULA Roseline (Lozinghem), SZCZEPANIAK Caroline (Marles-les-Mines), DUCLERMORTIER José (Marles-les-Mines), URBANSKI Chantal (Noeux-les-Mines), HOBERG André (Noeux-les-Mines), SWITALSKI Jacques (Noeux-les-Mines), ANTKOWIAK Corinne (Noeux-les-Mines), BLONDEL Dominique (Noeux-les-Mines), LEPINE Muriel (Noeux-les-Mines), HENNEBELLE Dominique (Sailly-Labourse), KUBINOWSKI Sylvie (Sailly-Labourse), TOROK Gilbert (Sailly-Labourse), LAURIER Georgia (Sains-en-Gohelle), VOLCKAERT Véronique (Sains-en-Gohelle), FIEVET Bruno (Sains-en-Gohelle), FOMBELLE Rémi (Sains-en-Gohelle), DUCLOY Nadine (Servins), JURCZYK Jean-François (Vaudricourt), MEYFROIDT Sylvie (Vendin-lez-Béthune), FLORCZYK Patrice (Vendin-lez-Béthune), DUFLOS Jacky (Vendin-lez-Béthune), CHRETIEN Bruno (Verquigneul), GROUX Jean-Marc (Verquin)

Ont donné pouvoir :

GACQUERRE Olivier donne pouvoir à BOULART Annie, LOISEAU Ginette donne pouvoir à BARRE Bertrand, PERRIN Patrick donne pouvoir à CORDONNIER Francis, SCALONE Jean-Pascal donne pouvoir à KWARTNIK Pierre, JEVTOVIC Zoran donne pouvoir à ELAZOUZI Hakim, BREUVART PETITPAS Marie-Jeanne donne pouvoir à GOTTRAND Catherine, PHILIS Josette donne pouvoir à BERROYER Béatrice, DEKEYSER Fernand donne pouvoir à GIBSON Pierre-Emmanuel, WACH Patricia donne pouvoir à FIGENWALD Arnaud, DESCAMPS Nicolas donne pouvoir à CARAMIAUX Jean-Marie, HERNU Stéphane donne pouvoir à MEYFROIDT Sylvie, TASSEZ Thierry donne pouvoir à COQUERELLE Alain
GIBON Monique donne pouvoir à Nadine LEFEBVRE

Etaient Absents Excusés :

BRIGE Corentin, CHOCHOI Mélinna, HARFAUX HAELEWYN Catherine, DELESTREZ Patrick, BEIGNIER Ingrid, DANTEC Philippe, DELBARRE Guillaume, DUBY Sophie, VARLET Valentin, FAVIER Simon, LECOMTE Maurice, WATEL Sandrine, LAVER SIN Corinne, JOMBART Simon, LEFEBVRE Valérie, BERTIER Jacky, GREVET Jean-Christophe, VEREECQUE Anne-Marie, COUVILLERS-OBOEUF Sandrine, GOZET-KONIECZNY Annette, LAISNE Philippe, SZYMKOWIAK-BLASCHKE Virginie, MARCELLAK Serge, NOREL Francis, JASKULSKI Christine, DOMART Sylvie, GAYOT Romain, BACLET Charline, CARPENTIER Arnaud, CARLUS Annie, RABEHI Dimitri, DUCARIN Philippe, JOLY Monique, DEBAILLEUL Philippe, BASSOM Françoise, DELAHAYE Joël, CODRON Jean-Luc
BOY Serge, BLASZCZYK Laure, BERTOUX Maryse, SOLHEID Hervé, VANBERGUE Marie-Cécile, DENIS Charline, BAUDET Tommy, NASPINSKI Annie, POIRE Laurent, VAAST Stephan, SCAILLEREZ Philippe, CARON Annick, GODART Céline, HAPIETTE Jean, CZECH Christelle

Monsieur Jacques SWITALSKI, délégué(e) de la commune de Noeux-les-Mines, ayant été désigné(e) pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, les a acceptées.

Monsieur Pierre-Emmanuel GIBSON, ouvre la séance.

Délibération n°DCS_2024_046

Comité Syndical du 16 octobre 2024

Code service : 120

E

EXERCICE 2024 - DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 - BUDGET ANNEXE DE LA RÉSIDENCE AUTONOMIE LE RIVAGE

Vu la délibération DCS 2024-006 du Comité Syndical en date du 27 mars 2024 relative au transfert de la compétence création, aménagement et gestion des établissements d'accueil médico-social et sanitaire, pour ce qui concerne la Résidence Autonomie « Le Rivage », par la Commune de Beuvry au SIVOM de la Communauté du Béthunois,

Vu le protocole d'accord de cession établi entre le CCAS de Beuvry et le SIVOM de la Communauté du Béthunois en date du 29 mars 2024 et notamment l'article 7,

Vu la délibération DCS 2024-037 du Comité Syndical en date du 19 juin 2024 approuvant les démarches administratives de transfert et la création du budget annexe,

Vu la délibération du CCAS de Beuvry en date du 8 octobre 2024 relative au versement d'une subvention exceptionnelle d'équilibre à la Résidence Autonomie Le Rivage,

Vu le compte de gestion de la Résidence Autonomie Le Rivage établi par le trésorier principal en date du 30 juin 2024,

Considérant les écritures de rattachement en dépenses et en recettes non constatées au compte de gestion,

Après avis de la Commission Administration générale, Planification et Finances du 9 octobre 2024,

Après en avoir délibéré,

Monsieur le Président demande au Comité Syndical :

-D'ACTER la reprise des résultats budgétaires définis au compte de gestion établi au 30 juin 2024 tels que ci-après :

déficit de la section de fonctionnement :	217 408,72 €
excédent de la section d'investissement :	232 178,62 €

-D'ACCEPTER la subvention de fonctionnement exceptionnelle versée par le CCAS de Beuvry à la résidence autonomie « Le Rivage » établie après rattachements à hauteur de 160 010,40 €, précise que le montant de cette subvention pourra être reconsidéré par le

Comité Syndical en cas de modification substantielle des données financières ayant donné lieu à sa détermination,

-DE DÉCIDER l'ouverture des crédits tels que définis ci-après :

OUVERTURES DE CRÉDITS

SECTION D'INVESTISSEMENT

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
<u>Chapitre 001 Nature 001</u> Solde d'exécution de la section d'investissement		+ 232 178,62 €
<u>Chapitre 28 Nature 28145</u> Amortissements des constructions sur sol d'autrui, installations générales, agencements, aménagements		- 6 700,00 €
<u>Chapitre 28 Nature 28181</u> Amortissements des installations générales ; agencements, aménagements divers		- 2 400,00 €
<u>Chapitre 28 Nature 28183</u> Amortissement du matériel de bureau et matériel informatique		- 3 900,00 €
<u>Chapitre 28 Nature 28184</u> Amortissement du mobilier		- 700,00 €
<u>Chapitre 28 Nature 28188</u> Amortissement des autres immobilisations corporelles		- 3 200,00 €
<u>Chapitre 20 Nature 205</u> Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques et procédés, droits et valeurs similaires	+ 500,00 €	
<u>Chapitre 21 Nature 2145</u> Constructions sur sol d'autrui, installations générales, agencements, aménagements	+ 214 778,62 €	

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
<u>Chapitre 002 Nature 002</u> Solde d'exécution de la section de fonctionnement	+ 217 408,72 €	
<u>GROUPE I</u>		
<u>Chapitre 017 Nature 733118</u> Produits à la charge du département (hors EHPAD) -		

Autres établissements et services sociaux et médico-sociaux		- 36 610,00 €
<u>Chapitre 017 Nature 73418</u>		
Produits à la charge de l'utilisateur (hors EHPAD) - Autres établissements et services sociaux et médico-sociaux		+ 93 000,00 €
<u>Chapitre 011 Nature 60611</u>		
Eau et assainissement	+ 9 000,00 €	
<u>Chapitre 011 Nature 60612</u>		
Energie, électricité	- 1 500,00 €	
<u>Chapitre 011 Nature 60622</u>		
Produits d'entretien	+ 800,00 €	
<u>Chapitre 011 Nature 606268</u>		
Autres fournitures hôtelières	+ 200,00 €	
<u>Chapitre 011 Nature 6063</u>		
Alimentation	+ 1 500,00 €	
<u>Chapitre 011 Nature 6068</u>		
Autres achats non stockés de matières et fournitures	- 1 000,00 €	
<u>Chapitre 011 Nature 6241</u>		
Transports de biens	+ 300,00 €	
<u>Chapitre 011 Nature 6257</u>		
Réceptions	+ 6 100,00 €	
<u>Chapitre 011 Nature 6262</u>		
Frais de télécommunication	+ 300,00 €	
<u>Chapitre 011 Nature 6282</u>		
Prestations d'alimentation à l'extérieur	+ 3 000,00 €	
<u>Chapitre 011 Nature 6288</u>		
Autres	+ 1 800,00 €	
<u>GROUPE II</u>		
<u>Chapitre 018 Nature 7085</u>		
Prestations délivrées aux usagers, accompagnants et autres tiers		+ 31 608,32 €
<u>Chapitre 018 Nature 7488</u>		
Autres subventions et participations		+ 160 010,40 €
<u>Chapitre 012 Nature 6331</u>		
Versement mobilité	+ 324,00 €	
<u>Chapitre 012 Nature 6332</u>		
Allocation logement	+ 90,00 €	

<u>Chapitre 012 Nature 6338</u> Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	+ 324,00 €
<u>Chapitre 012 Nature 64111</u> Rémunération principale	+ 15 715,00 €
<u>Chapitre 012 Nature 64112</u> Indemnité de résidence	+ 158,00 €
<u>Chapitre 012 Nature 64114</u> Nouvelle bonification indiciaire (NBI)	+ 68,00 €
<u>Chapitre 012 Nature 64115</u> Supplément familial de traitement	+ 113,00 €
<u>Chapitre 012 Nature 641186</u> Indemnités forfaitaires pour travail des dimanches et jours fériés	+ 36,00 €
<u>Chapitre 012 Nature 641188</u> Autres indemnités	+ 1 938,00 €
<u>Chapitre 012 Nature 64511</u> Cotisations à l'U.R.S.S.A.F	+ 3 065,00 €
<u>Chapitre 012 Nature 64515</u> Cotisations à la C.N.R.A.C.L.	+ 5 169,00 €
<u>GROUPE III</u>	
<u>Chapitre 016 Nature 68112</u> Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	- 16 900,00 €

ADOPTÉ

Fait en séance les jours, mois et an que dessus
"Suivent les signatures"
Pour extrait conforme

